

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

## **Statistique du Chili d'après le recensement général du 19 avril 1865**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 8 (1867), p. 32-38

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1867\\_\\_8\\_\\_32\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__32_0)

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

*Statistique du Chili d'après le recensement général du 19 avril 1865:*

*Géographie.* — Le Chili, indépendant depuis 1810, comprend toute l'extrémité australe du continent américain; — cette république a pour limites : au nord, le désert d'Atacama jusqu'au 23° et le Rio-Negro, depuis sa source dans les Andes

par 36° de latitude australe jusqu'à son embouchure dans l'Atlantique; — à l'ouest, l'océan Pacifique; — et à l'est, l'océan Atlantique. Ces deux océans, en s'unissant au cap Horn, forment la limite australe du territoire de la République.

Le climat du Chili est tempéré; le terme moyen de la température est dans la partie la plus froide de 7°,14', ainsi qu'il est démontré par le tableau ci-après:

OBSERVATIONS ATMOSPHÉRIQUES.

*Température moyenne des diverses provinces en degrés centigrades.*

Saisons.	Atacama.	Coquimbo.	Valparaiso	Santiago.	Conception.	Valdivia.	Llanquihue.	Magellan.
Printemps . . . . .	16°,62'	16°,31'	14°,94'	16°,53'	14°,31'	11°,88'	11°,56'	7°,76'
Été . . . . .	20°,40	19°,33	20°,69	22°,59	18°,70	16°,53	16°,03	11°,65
Automne . . . . .	17°,90	16°,49	20°,69	15°,89	13°,61	12°,57	12°,02	6°,99
Hiver . . . . .	10°,97	13°,29	14°,94	9°,89	9°,24	8°,66	8°,32	2°,15
Termemoy. de l'année.	16°,42'	16°,36'	17°,82'	16°,23'	13°,97'	12°,44'	11°,98'	7°,44'

*Division administrative.* — Le territoire du Chili est divisé en : 15 provinces; — 52 départements; — 575 subdélégations; — et 2,481 districts.

*Gouvernement.* — L'autorité gouvernementale se compose de trois pouvoirs indépendants: 1° Le pouvoir législatif, représenté par un congrès formé de deux chambres: celle des députés; celle des sénateurs. — Les députés, actuellement au nombre de 72, et qui doivent être portés à 96 par suite de l'accroissement de la population, et de 64 suppléants, sont élus directement par les individus âgés de 25 ans, lettrés et gagnant au moins 200 piastres (1,000 fr.) annuellement. — Il est élu 1 député par 20,000 habitants et par fraction d'au moins 10,000 dans chaque département. — Les sénateurs, au nombre de 20, sont nommés par 288 électeurs désignés par le peuple.

2° Le pouvoir exécutif, confié à un président élu pour cinq années et pouvant être réélu pour une nouvelle période de cinq ans. Il est assisté de quatre ministres, savoir: de l'intérieur et des affaires étrangères; de la justice, des cultes et de l'instruction publique; des finances; de la guerre et de la marine.

3° Le pouvoir judiciaire comprenant: 1° 1 cour suprême composée de 1 président, de 4 juges et de 1 procureur fiscal; — 2° 3 cours d'appel divisées en 32 juzgados (tribunaux civils et criminels), lesquels sont subdivisés en subdélégations (commissariats) et inspectores (justices de paix). — Ces cours d'appel ont 1 président, 3 juges et 1 procureur fiscal. — Celle de Santiago possède seule 4 juges.

Les sièges de ces cours d'appel sont: le 1<sup>er</sup> à Santiago. Sa juridiction comprend les provinces de Santiago, Aconcagua, Valparaiso, Colchagua, Talca et Chiloë; — le 2° à la Serena, comprenant les provinces de Coquimbo et Atacama; — le 3° à Conception, comprenant les provinces de Conception, Llanquihue, Valdivia, Nuble, Maule, Arauco et Magellan.

A la tête de chaque province est un juge chargé de statuer sur toutes les causes civiles et criminelles et dont l'autorité judiciaire s'étend à tous les départements; — 19 relèvent de la cour d'appel de Santiago; 6 de celle de la Serena et 7 de celle de Conception.

4° L'autorité administrative. — Chaque province est administrée par un intendant; chaque département par un gouverneur; chaque subdélégation par un commissaire, et chaque district par un inspecteur.

Les intérêts privés de chaque département sont confiés à une municipalité com-

posée de 3 alcades (maires) et d'officiers municipaux; soit, pour toute la République : 156 alcades et 336 officiers municipaux.

5° L'autorité militaire. — Elle est exercée, dans chaque province, par un commandant général d'armes et, dans chaque département, par un commandant d'armes.

6° L'autorité maritime. — Elle est confiée à un commandant général de la marine, résidant à Valparaiso et comprend toute la circonscription maritime, divisée en gouvernements et subdivisée en subdélégations.

7° L'autorité ecclésiastique. — Elle comprend : 1 archevêque et 3 évêques. On compte 143 paroisses. — Le siège de l'archevêché est à Santiago et son autorité s'étend sur les provinces de Santiago, Talca, Valparaiso, Colchagua et Aconcagua.

Les trois évêchés sont situés : à Ancud, diocèse comprenant les provinces de Chiloë, Valdivia, Llanquihue; — à Conception, diocèse comprenant les provinces d'Arauco, Nuble, Maule et Conception; — à la Serena, diocèse comprenant les provinces de Coquimbo et Atacama.

*Population.* — Les résultats du recensement de 1865 sont résumés dans le tableau ci-après :

Provinces	Maisons.	Chambres.	Chaumières.	Total des habitations.	Population.	Nombre de personnes par habitation.
Magellan . . . . .	»	»	»	»	195	»
Chiloë . . . . .	7,412	390	2,731	10,533	59,022	22
Llanquihue . . . . .	3,445	53	2,664	6,162	37,601	10
Valdivia . . . . .	1,482	154	1,689	3,325	23,429	14
Arauco . . . . .	1,628	333	5,990	7,951	71,901	12
Conception . . . . .	6,560	1,973	13,512	22,045	146,056	7
Nuble . . . . .	5,214	998	9,873	16,085	125,409	8
Maule . . . . .	8,066	1,414	14,790	24,270	187,983	8
Talca . . . . .	2,794	1,307	10,002	14,103	100,575	7
Colchagua . . . . .	6,530	1,107	22,768	30,405	233,045	8
Santiago . . . . .	12,670	6,443	34,775	53,888	341,683	6
Valparaiso . . . . .	3,649	4,598	7,635	15,882	142,629	9
Aconcagua . . . . .	3,933	717	12,582	17,232	124,828	7
Coquimbo . . . . .	7,520	3,408	10,021	20,949	145,895	7
Atacama . . . . .	4,111	4,351	2,230	10,692	78,972	7
Totaux . . . . .	75,014	27,246	151,262	253,522	1,819,223	7

La population du Chili comprend : 520,663 habitants dans les villes, soit 29 p. 100 de la population, et 1,298,560 dans les campagnes, ou 71 p. 100; en tout 1,819,223 habitants répartis entre 202 villes, bourgs, villages et hameaux, 75,014 maisons, 27,246 *chambres* (maisons composées d'un rez-de-chaussée appelées *coventillos* et divisées par chambres) et 151,262 chaumières. Ensemble 253,522 habitations; soit, en moyenne, 7 personnes pour chacune d'elles.

Au chiffre ci-dessus de 1,819,223 habitants, il convient d'ajouter 10 p. 100 environ représentant les individus non recensés, soit 181,922; on aura ainsi un total général de 2,001,145 habitants.

Ce chiffre ne donnera même pas encore la totalité de la population de la République, car il ne comprend pas celle de l'Araucanie, dont le recensement est encore impossible par suite de l'état sauvage des habitants et de leur séparation complète de la communauté nationale chilienne; ni celle de la Patagonie et d'autres contrées lointaines faisant partie du territoire du Chili.

D'après les renseignements que possède le gouvernement, on peut évaluer ainsi qu'il suit leur population : l'Araucanie 80,000 âmes, la Patagonie 3,800; ensemble

83,800 âmes, qui, ajoutées à 2,001,145, donnent un chiffre total pour tout le Chili de 2,084,945 âmes.

Quatre recensements, dont le premier ne mérite qu'une faible confiance, ont été opérés depuis l'année 1835. En voici le résultat :

	Habitants.	Accroissement.
En 1835 . . . . .	1,010,332	—
En 1843 . . . . .	1,083,801	73,469
En 1854 . . . . .	1,439,067	355,266
En 1865 . . . . .	1,819,223	380,156
Augmentation en 30 années. . .	808,891	

La proportion entre la population masculine et féminine est de 100 hommes pour 101 femmes (906,143 hommes et 913,080 femmes).

Les provinces de Santiago et de Valparaiso comptent à elles seules plus d'un quart de la population de la République :

Santiago . . . . .	Population urbaine. . .	141,535	} 341,683 habitants.
	Population rurale . . .	200,148	
Valparaiso . . . . .	Population urbaine. . .	92,554	} 142,629 habitants.
	Population rurale . . .	50,075	
Total. . . . .		484,312 habitants.	

Le gouvernement calcule que, en cas de guerre, il peut appeler à la défense du territoire environ 452,513 hommes de 15 à 60 ans en état de porter les armes.

La population se divise ainsi qu'il suit par âge :

Au-dessous de 7 ans . . . . .	355,889
De 7 à 25 ans . . . . .	747,167
De 25 à 50 ans . . . . .	555,186
De 50 à 80 ans . . . . .	147,864
De 80 à 99 ans . . . . .	12,285
De 100 à 140 ans <sup>1</sup> . . . . .	832
Total. . . . .	1,819,223

Dont :

	Hommes.	Femmes.	Les deux sexes.
Célibataires. . . . .	646,561	614,056	1,260,617
Mariés . . . . .	232,463	235,954	468,417
Veufs . . . . .	27,119	63,070	90,189

D'où les proportions ci-après :

	Hommes.	Femmes.	Les deux sexes.
	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Célibataires. . . . .	71	67	69
Mariés . . . . .	26	26	26
Veufs . . . . .	3	7	5

La population de 15 à 60 ans comprend 452,513 hommes et 472,847 femmes, ensemble 925,360 personnes, dont 704,389 exerçant les professions suivantes :

	Hommes.	Femmes.	Ensemble.
Agriculteurs . . . . .	113,681	3,544	117,225
Mineurs. . . . .	23,625	118	23,743
Commerçants. . . . .	16,867	2,904	19,771
Industries diverses . . . . .	56,061	139,427	195,488
Professions libérales . . . . .	15,857	2,665	18,522
Domestiques . . . . .	31,354	87,020	118,374
Professions diverses . . . . .	207,410	3,856	211,266
Totaux . . . . .	464,855	239,534	704,389

<sup>1</sup> D'après les documents officiels, on aurait recensé, en 1865, 71 personnes de 111 à 140 ans (?).

D'après le tableau ci-après, le nombre des individus atteints d'infirmités mentales ou physiques s'élève à 9,539, soit 1 sur 189. En voici le détail :

	Aveugles.	Idiots.	Crétins.	Aliénés.	Estropiés.	Sourds-muets.	Paralytiques.	Total.
Sexe masculin . . . . .	1,207	935	1,018	435	210	600	881	5,286
Sexe féminin . . . . .	1,091	682	785	359	93	403	840	4,253
Total . . . . .	2,298	1,617	1,803	794	303	1,003	1,721	9,539
Rapport à la population . . .	1 p. 792	1,125	1,009	2,291	6,064	1,814	997	»

Le total de la population étrangère s'élève à 23,220 personnes (17,616 hommes et 5,604 femmes), dont 10,532 hommes et 2,783 femmes célibataires, 6,582 hommes et 2,326 femmes mariés, et 502 hommes et 495 femmes veufs.

Les étrangers résidant au Chili se divisaient par nationalité ainsi qu'il suit : Argentins 8,423; Allemands 3,956; Anglais 3,116; Français 2,484; Espagnols 1,300; Italiens 1,037; Américains du Nord 835; Péruviens 621; Portugais 314; Boliviens 201; Équatoriens 134; Danois 131; Chinois 82; Suisses 81; Mexicains 76; Suédois 65; Belges 59; Colombiens 53; Brésiliens 45; Autrichiens 39; Hollandais 37; Norwégiens 35; Centre-Américains 21; Russes 17; Turcs, Égyptiens, Grecs 15; Uruguayens 13; Polonais 11; Polynésiens 9; Africains 9; Vénézuéliens 7; Asiatiques 3; Paraguayens 2.

*Instruction.* — Près du tiers de la population possède au moins l'instruction primaire. Ainsi : 183,527 hommes et 125,783 femmes savent lire; 162,522 hommes et 101,360 femmes savent écrire.

Le gouvernement, avec le concours des municipalités, entretient avec soin les écoles primaires et fait les plus grands efforts pour généraliser l'instruction publique. La dépense de cette branche des services publics s'élève annuellement à environ 1 million.

On compte au Chili : 1<sup>o</sup> 640 écoles primaires publiques, dont 432 pour garçons et 208 pour filles; elles sont fréquentées par 39,196 élèves, 26,452 garçons et 12,744 filles; — 2<sup>o</sup> 430 écoles particulières, dont 253 pour garçons et 177 pour filles, suivies par 11,551 élèves, soit 7,303 garçons et 4,248 filles.

On compte 1 école primaire par 1,700 habitants, et 1 enfant sur 36 qui la fréquente.

Le Chili possède en outre :

14 lycées publics; 68 collèges particuliers; 4 séminaires (1 dans chaque diocèse); 1 école militaire (à Santiago); 1 école normale (*ibid.*); 1 école des arts et métiers (*ibid.*); 1 école des sourds et muets (*ibid.*); 1 école d'agriculture (*ibid.*); 1 école de peinture et sculpture (*ibid.*); 1 école d'accouchement (*ibid.*); 1 conservatoire de musique (*ibid.*); 1 observatoire astronomique (*ibid.*); 1 école navale à Valparaiso; 1 école navale à Ancud; 1 école des arts et métiers à Talca.

Au nombre des maisons d'éducation particulières il faut compter celles que dirigent, à Santiago, à Valparaiso et à la Serena, les pères et les religieuses des deux Sacrés-Cœurs de Marie et de Jésus. Les enfants des meilleures familles y reçoivent une excellente éducation.

*Agriculture.* — La population du Chili se répartit sur un territoire de 343,458 kilomètres carrés de superficie; ce qui donne, par kilomètre carré de la partie habitée, 5.30 personnes. — De ce territoire, 78,912 kilomètres carrés seulement, d'après le tableau ci-après, sont cultivables, soit (par kilomètre carré) 23.05 personnes :

**Répartition des terres cultivables du territoire du Chili.**

Provinces.	Population.	Terres	Proportion entre
		cultivables.	les habitants et le terrain cultivable
		Kilom. carrés	Par kilom. carré.
Magellan . . . . .	195	»	»
Chiloë . . . . .	59,022	6,000	9.84
Llanquihue . . . . .	37,601	10,964	3.45
Valdivia . . . . .	23,429	10,000	2.34
Arauco . . . . .	71,901	17,000	4.23
Maule . . . . .	187,983	8,325	22.58
Nuble . . . . .	125,409	2,312	54.24
Conception . . . . .	146,056	4,015	36.33
Talca . . . . .	100,575	2,960	33.98
Colchagua . . . . .	233,045	6,828	34.13
Aconcagua . . . . .	124,828	523	238.68
Santiago . . . . .	341,683	7,653	44.65
Valparaiso . . . . .	142,629	1,424	100.26
Coquimbo . . . . .	145,895	838	174.10
Atacama . . . . .	78,972	70	1,128.17
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>1,819,223</b>	<b>78,912</b>	<b>23.05</b>

Le nombre d'habitants employés à l'agriculture est de 117,235, dont 113,681 hommes et 3,554 femmes; soit, par kilomètre carré de terre cultivable, 15 travailleurs. Ne sont pas compris dans ces nombres les hommes de journée venant des villes pour travailler momentanément à l'époque de la récolte.

*Voies de communication.* — Les communications sur le territoire de la République sont établies par :

5 lignes de chemin de fer d'une étendue de . . . . .	542 kilom.
420 routes carrossables d'une étendue de . . . . .	14,482 »
57 voies fluviales d'une étendue de . . . . .	1,536 »
<b>Total . . . . .</b>	<b>16,560 »</b>

*Postes et télégraphes.* — Le service de l'administration des postes est fait par 61 bureaux principaux et 98 succursales. La correspondance est expédiée par des courriers à cheval.

La distance parcourue par les divers courriers est de 865,424 kilomètres par année, et le nombre des voyages de 9,913, effectués sur 59 lignes.

Il n'existe encore que 8 lignes télégraphiques ayant une étendue de 699 kilomètres. Elles sont desservies par 35 bureaux. Ces lignes sont les suivantes :

1° *Appartenant à l'État.*

La ligne, à double voie, de Santiago à Valparaiso, d'une étendue de . . . . .	183,3 avec 3 bureaux
Celle de Santiago à la Serena <sup>1</sup> de . . . . .	699 » » 12 »
De Llalai à San-Felipe . . . . .	40,6 » 2 »
De Santiago à Talca . . . . .	302,4 » 7 »
De Talca à Constitution . . . . .	108,3 » 2 »

2° *Appartenant à des particuliers.*

De Santiago à Valparaiso . . . . .	130,9 » 2 »
De Copiapo à Caldera . . . . .	72,2 » 2 »
De Talca à Chillan . . . . .	162,5 » 5 »
<b>Total . . . . .</b>	<b>1,699,2 » 35 »</b>

1. Par cette ligne on reçoit à Valparaiso les nouvelles d'Europe, qu'apporte à Coquimbo le vapeur du nord, 24 heures avant son arrivée à Valparaiso.

*Établissements charitables.* — Le pays possède 29 hôpitaux dont le mouvement pour dix années se résume ainsi :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Entrées . . .	173,400	102,318	275,718
Sorties . . .	146,229	80,693	226,922
Morts . . . .	25,646	20,089	45,735

Moyenne par année :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Entrées . . .	17,340	10,232	27,572
Sorties . . .	14,623	8,069	22,692
Morts . . . .	2,565	2,009	4,574

La mortalité est de 16.6 p. 100.

Le nombre des personnes qui ont reçu des soins et des médicaments dans les dispensaires, pendant la même période de dix années, a été de 1,317,214.

De 1857 à 1864, 430,835 personnes ont été vaccinées; soit, terme moyen pour une période de huit ans, 53.855 p. 100.

La petite vérole ravage fréquemment la population. L'épidémie de 1864-1865 a fait surtout de nombreuses victimes. Le gouvernement ne néglige cependant aucun effort pour populariser la vaccine, qui est pratiquée gratuitement.

Le nombre des hospices destinés aux enfants trouvés et aux orphelins s'élève à 3, savoir : 1° A Santiago, la maison des orphelins, fondée en 1750, et qui n'a été complètement installée qu'en 1853; il y a été reçu, de 1853 à 1864, une moyenne annuelle de 475 enfants. — 2° A Santiago, la maison de la Providence, fondée en 1853, et où sont entrés, de 1853 à 1864, 1,140 enfants, dont 575 sont morts; c'est une moyenne annuelle de 95 entrés et 48 morts. A la fin de 1864, les deux établissements contenaient 1,015 orphelins, dont 371 garçons et 448 filles à la maison principale, et 97 garçons et 99 filles à la maison de la Providence. — 3° A Valparaiso, l'asile de Saint-Joseph, fondé en 1861 et soutenu par la charité publique. Il y a été reçu, de 1861 à 1864, 297 enfants, dont 157 sont morts. Il y restait, à la fin de 1864, 104 enfants, dont 35 garçons et 69 filles.

Trois hospices, établis à Santiago, Valparaiso et la Serena, reçoivent les vieillards et les infirmes sans moyens d'existence. Ils ont des lits pour 211 hommes et 290 femmes, ensemble 501 personnes. Il y est entré, de 1855 à 1864, 1,360 personnes, dont 219 sont mortes. La moyenne de la mortalité annuelle est de 22 sur 136.

En 1852, il a été fondé à Santiago un asile d'aliénés; mais il n'a été réellement installé qu'en 1858. Depuis cette dernière époque jusqu'en 1864, il y a été reçu 736 personnes, dont 414 hommes et 322 femmes. Il en est sorti 225 hommes et 195 femmes, ensemble 420 personnes. 110 sont mortes, dont 64 hommes et 46 femmes.

En outre des établissements ci-dessus, on compte : 1° à Santiago et à Valparaiso, les deux asiles du Sauveur, desservis par des sœurs françaises de Saint-Vincent de Paul. Ces deux maisons recueillent des jeunes filles pauvres qui y apprennent un état et y reçoivent l'instruction primaire; 2° à Santiago et à Valparaiso, les deux maisons du Bon-Pasteur, desservies par des sœurs de cette maison, dont le siège est à Angers; on y admet les enfants pauvres et les filles repenties; 3° enfin à Santiago, la maison de Marie, desservie par des religieuses chiliennes, où sont recueillies les jeunes filles abandonnées.

A. L.